

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**13^{ème} Session spéciale
du Conseil des Droits de l'Homme**

**« Appui du Conseil des droits de l'homme
dans le processus de reconstruction d'Haïti
après le séisme du 12 janvier 2010 : vue
sous l'angle des droits de l'homme »**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur Omar
HILAËLE**

**Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

Genève, le 27 janvier 2010

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations du groupe africain et des autres groupes de l'OCI et du NAM sur la situation à Haïti suite au violent séisme qui l'a frappé.

En ces douloureuses circonstances, je voudrais réitérer les plus vives condoléances du peuple marocain et ses sentiments de compassion les plus sincères au peuple haïtien, ainsi qu'aux familles de toutes les victimes de ce tremblement de terre dévastateur. Mes condoléances s'adressent également aux Nations Unies et aux pays dont des membres de la MINUSTAH ont péri dans ce séisme.

Ma délégation remercie le Brésil, pour son initiative de convoquer une session spéciale du Conseil sur le soutien du Conseil au processus de reconstruction de Haïti après le séisme du 12 janvier 2010, vue sous l'angle des droits de l'homme.

L'ampleur des dégâts humains et matériels causés par le tremblement de terre à Haïti interpelle la communauté internationale et justifie pleinement la tenue de cette session. Notre réunion d'aujourd'hui devrait répondre légitimement aux conséquences négatives du séisme sur la capacité de la population affectée, à jouir de ses droits humains.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite du sursaut humanitaire de la Communauté internationale et de la promptitude de sa réaction pour venir en aide au peuple haïtien. Cependant, elle est consciente de l'énormité, la complexité et l'acuité des défis sur le terrain. D'où l'impératif d'une action coordonnée et soutenue à tous les niveaux gouvernemental, onusien, société civile et secteur privé.

Monsieur le Président

Le Maroc, fidèle à ses traditions de solidarité, ainsi qu'aux principes et valeurs universels humanistes qui ont toujours guidés son action internationale, notamment envers les pays du Sud, a été parmi les premiers pays à se tenir aux côtés du peuple de Haïti.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait décidé, dès les premiers jours, d'octroyer une aide humanitaire d'urgence aux populations haïtiennes affectées, d'une valeur d'un million de dollars. A cette décision, s'est ajoutée une contribution du Croissant rouge marocain de 32.000 dollars.

Monsieur le Président

La contribution de notre Conseil aux efforts de reconstruction de l'environnement économique et social propice à l'exercice et à la promotion des droits de l'homme des populations sinistrées de Haïti est un devoir moral et de solidarité. Elle est également une obligation découlant du droit international humanitaire.

Pour réussir cet élan de solidarité, notre Conseil devrait avoir une démarche globale dépassant le simple objectif de reconstruction du pays dévasté. En effet, Haïti a grandement besoin de la reconstruction de ses institutions gouvernementales, législatives et judiciaires afin de lui garantir un environnement propice pour la promotion et la défense des droits de l'homme dans le cadre d'une bonne gouvernance de développement économique, de progrès et de démocratie.

Dans ce contexte, ma délégation appuie énergiquement l'action solidaire du Conseil des droits de l'homme en faveur de Haïti. Elle soutient la résolution qui sera adoptée par le Conseil sur Haïti. Elle appelle à sa prompte mise en œuvre afin de prodiguer l'assistance et la protection nécessaire aux milliers de familles et aux catégories vulnérables des femmes, enfants et personnes âgées, les handicapées, ainsi que les personnes déplacées, suite au séisme.

Enfin, ma délégation se félicite de l'action de protection conjointe menée par le Haut Commissariat et le HCR à Haïti, en coopération avec le Gouvernement haïtien, dans l'objectif d'évaluer les besoins de protection des droits humains de la population haïtienne affectée par le séisme.

Je vous remercie Monsieur le Président.